

Compte rendu du conseil Municipal du 27 novembre 2009

Mr Le Maire adresse ses condoléances en son nom et au nom du Conseil Municipal à Mr Burguière Jean pierre, Conseiller Municipal, dont le père vient de décéder. C'est une figure Estagnole qui disparaît brutalement à l'âge de 98 ans.

Il fait part également de la naissance de Léandro fils de Karine Girou et Manuel Diogo et leur adresse ses félicitations.

I. Commission Environnement

Assainissement

Mr Le Maire fait le point sur la situation du Poste de refoulement. Un courrier demandant des précisions sur les conditions et les moyens de réparation proposés a été envoyé le 10/11/2009 à l'entreprise FERRIE SNS, aucune réponse n'est parvenue à ce jour.

Travaux Chemin du Moulin d'Olt

Mr Le Maire informe le Conseil que les travaux de l'antenne eaux usées du Chemin du Moulin d'Olt sont terminés. La réception des travaux a eu lieu le 26/11/2009. Il tient à souligner le bon travail et la rapidité de l'entreprise PRADALIER TP.

Les travaux d'aménagement de surface (parking, plantations, engazonnement) pourront ainsi débiter le 2/12/2009.

Réfection Eclairage Public

Profitant de ces travaux, la rénovation et l'implantation de deux points lumineux supplémentaires de l'éclairage public du Chemin du Moulin d'Olt sont prévues.

La consultation d'entreprises a été lancée par le SIEDA pour être réalisée en même temps que l'éclairage public de Vinnac.

Emprunt DEXIA

Mr Le Maire rend compte de la situation actuelle concernant l'emprunt d'1 million d'Euros auprès de DEXIA. La Commune est dans l'attente d'une nouvelle simulation distinguant le prêt et les indemnités compensatrices de remboursement anticipée. L'objectif de la Commune étant d'obtenir une réduction du montant, du taux et par conséquent de l'annuité de l'emprunt correspondant au strict autofinancement de ce projet. La voie amiable serait souhaitable mais l'irrégularité dans les conditions de la signature du contrat pourrait entraîner son annulation par voie judiciaire.

Suite au constat de l'inexistence de la délibération du Conseil Municipal en date du 8/10/2007 autorisant l'ancien Maire, Léon ROMIEU, à contracter l'emprunt d'1 million d'Euros auprès de DEXIA, Monsieur Le Préfet de l'Aveyron a entamé une procédure judiciaire à son encontre.

La Commune devant être représentée auprès du Tribunal de Rodez, le conseil Municipal désigne à cet effet Maître Elian GAUDY – Avocat à Rodez.

Redevance assainissement

Compte tenu des nouvelles études engagées afin de réduire les coûts du projet global, des frais de procédure concernant le dysfonctionnement du poste de refoulement et les perspectives de remboursement d'emprunt, il s'avère nécessaire d'augmenter les recettes de fonctionnement et par suite le montant de la redevance assainissement à compter du 1^{er} janvier 2010 : Le conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit le montant de la redevance assainissement :

- * Part fixe : 37.50 € par semestre
- * Part variable : 0.75 €/m³

Subvention budget annexe assainissement

Monsieur le Maire expose au conseil qu'en raison des dysfonctionnements du Poste de refoulement des eaux usées vers Espalion, le service Assainissement doit faire face à des dépenses imprévues pour le paiement d'honoraires (expert et avocats) inhérents à la procédure en cours à l'encontre de l'entreprise chargée des travaux. Les crédits ouverts au Budget annexe étant insuffisants, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter une subvention de la commune de 10 000 €.

Assistance Technique

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec le Conseil Général de l'Aveyron relative à l'assistance technique de la Direction de l'environnement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'intervention du Département.

Le conseil Municipal, après lecture retient la mission d'assistance dans le domaine de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et autorise Mr Le Maire à signer ladite convention.

Bibliothèque

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'à la suite de la consultation d'entreprises a été engagée le 13/10/2009 avec remise des offres au 12 novembre 2009. La commission d'appel d'offre s'étant réunie le 13/11/2009 a retenu les entreprises moins disantes suivantes:

MACONNERIE	RECOUSSINES J.	
2 CHARPENTE	BOULDOIRES CLARION	
3 COUVERTURE	CROUZET SANCHEZ	
4 MENUISERIE	BRAS TURLAN	
	PLATRERIE ISOLATION PEYRE Pascal	
6 ELECTRICITE-VMC	CHAUFFAGE	MOREAU
7 PLOMBERIE SANITAIRE	MALHERBE F.	
8 CARRELAGE	FAIENCE ROUS J.C	
10 PEINTURES	LOURENCO	

TOTAL H.T TOUS CORPS D'ETAT : 81 983,02 € HT

TOTAL T.T.C. TOUS CORPS D'ETAT : 98 051,68 € TTC

Ces travaux bénéficient de subventions de l'Etat (DGE), du Conseil Général et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à concurrence de 70 %.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre Mr Mirabel Serge décide d'approuver la décision de la Commission communale d'appel et de confier la réalisation des travaux aux entreprises ci-dessus désignées.

Chemins de randonnée PDIPR : Pont du Combayre et de Tabust

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre adressée par Mr Le Président du Conseil général l'informant que la Commission permanente a validé l'inscription des 21 chemins de randonnée, dont le débroussaillage et l'entretien sont réalisés par des bénévoles, au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans le cadre du dispositif de la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS), elle a décidé d'attribuer une aide pour la restauration de deux ponts : 4 090 € pour le Pont du Combayre et 9 732 € pour le Pont de Tabust.

Une convention doit intervenir entre le Conseil Général et la Commune. La prise en charge à 100 % de la signalétique de 3 circuits est liée à l'édition du Topoguide (Belles Ballades en Aveyron) commun aux cantons d'Estaing et d'Espalion. Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à signer ladite convention et exprime ses remerciements conscients de l'intérêt touristique et économique que représentent ses chemins de randonnée.

Délaissé d'Hauterive

Le département ayant donné un avis favorable pour le transfert sans frais dans le domaine communal du délaissé du RD 920 à Hauterive, le Conseil Municipal d'Estaing, donne son approbation.

Carte Communale

Mr Le Maire rend compte de la réunion avec les agriculteurs le 29/10/2009 afin de cerner les projets et extensions éventuelles de leurs exploitations et permettre au bureau d'études de délimiter les zones constructibles.

Il apparaît dans cette même étude que le Plan de Protection des Risques et Inondation (PPRI) approuvé par le Conseil Municipal du 8/10/2007, a rendu inconstructible la zone de la Lande des Carrefours RD 97/167 au pied du

Lotissement du Malpas, et du contrebas de l'actuelle route du Nayrac (RD97) jusqu'au limites des maisons existantes de l'avenue du Nayrac (RD167).

Une réunion publique d'information par le Cabinet Synergies Territoriales chargée de l'étude aura lieu le 9/01/2010 à 14 h 00 à la salle d'animations.

II. Commission Tourisme

Mr le Maire souligne que l'année prochaine est une année Jacquaire du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle ce qui entraînera un flux plus important de touristes et pèlerins. Il faut dès maintenant se soucier de la qualité de l'accueil que ce soit au niveau de la restauration, du commerce et de l'hébergement.

Une réunion de l'ensemble des prestataires de services du canton est organisée sous l'égide de l'Office de /Tourisme le 3 décembre 2009 à 20 h 30 à la salle d'animations avec les professionnels du Tourisme du canton d'Estaing, Mr Castan, Directeur du CDT, Mr Jouve de la CCI, Mr Balthazar du syndicat de l'Hôtellerie et Mr Connac de la Société Qualitour.

Gîte d'étape.

Dans cette même perspective, il convient également de prévoir d'augmenter la capacité d'accueil des pèlerins. Il propose la location d'une ou deux tentes équipées cuisine et d'une capacité de 6 personnes pour une durée de 6 mois et un coût de 1 050 € par tente. Ces tentes pourraient être installées au Camping.

Le conseil Municipal accepte cette proposition

III. Questions diverses

Vente Balayeuse

Monsieur le Maire expose au conseil que la balayeuse aspirateur acquise en mars 2009 auprès d'Europe Service n'a pas rendu les services attendus compte tenu de l'étroitesse, du dénivelé et du revêtement des rues.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour revendre ce matériel à l'entreprise EURL ABN Service à Toulouse pour un montant identique à celui de son achat.

Sécurisation de la circulation dans la traversée d'Estaing

Mr Le Maire informe qu'une réunion est prévue le 10/12/2009 avec Mr Anglars, Conseiller Général, les responsables départementaux de la DRGT afin de d'étudier les solutions à mettre en œuvre pour sécuriser les carrefours de Carmarans et de la Fabrègue ainsi que de limiter la vitesse dans la traversée d'Estaing RD920 et RD 100 à hauteur de la piscine.

L'échéancier pour la réalisation et le financement de l'aménagement du carrefour du RD97/167 à hauteur du foirail est également à l'ordre du jour.